

Ce qu'attendent les maires du prochain mandat présidentiel

La résolution générale du 99^e Congrès des maires et présidents d'intercommunalité avait acté le fait que l'AMF allait rédiger une « Charte des communes de France », projet de « contrat de mandature », à soumettre aux candidats à l'élection présidentielle, à charge pour eux de se déterminer et de s'engager par rapport aux orientations et principes défendus par l'AMF.

Un premier texte, rédigé sous forme de thématiques et questions ouvertes autour de quatre axes (rôle et place de la commune et du bloc communal dans l'organisation territoriale de la République, relations Etat-collectivités locales, pacte financier pour la mandature, politiques publiques impactant les collectivités locales), a été présenté pour avis au Comité directeur, le 29 septembre dernier, puis adressé à toutes les associations départementales, pour réactions et propositions. Chaque association étant totalement libre de mener les concertations et débats selon ses propres modalités, celle de la Côte-d'Or a décidé d'interroger directement ses adhérents par questionnaire et de présenter la synthèse des réponses lors d'une assemblée générale extraordinaire, le 5 novembre prochain. Un retour sera ainsi fait à l'AMF à la mi-novembre. Les instances de l'AMF arrêteront les positions définitives en décembre, avant de finaliser la rédaction courant janvier et d'envoyer la charte aux candidats, fin janvier.

Enfin, un rassemblement exceptionnel aura lieu à Paris, fin février-début mars 2017, au cours duquel les candidats seront invités à intervenir et se positionner sur cette charte.

Questionnaire à retourner, avant le 26 octobre, à contact@amf21.fr